

École Saint-Gabriel-Lalemant

7350, rue Garnier Montréal (Québec) H2E 2A3 Téléphone : (514) 596-4994 Télécopieur : (514) 596-5716

Renseignements relatifs à la nature, la période et la répartition de l'évaluation Année scolaire 2025-2026

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4º ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)
	10 octobre 2025	19 novembre 2025	25 février 2026	26 juin 2026
Français				
Lire (50 %)		✓		✓
Écrire (30 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Anglais				
Communiquer oralement en anglais (50 %)	Sommaire des apprentissages faits et du		✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (35 %)			✓	✓
Écrire des textes (15 %)			✓	✓
Mathématique	comportement			
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓		✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		✓	√	✓
Science et technologie (100 %)		✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)			✓	✓
Danse (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)			✓	✓

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail		✓	
Travailler en équipe			

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précisions

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.